

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
24 È 25 DI LUGLIU DI U 2025

4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
24 ET 25 JUILLET 2025

2025 / E4 /049

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

OBJET : Par una chjararificazioni nant'a l'A.S.E

Cara Véronique,

Vous conviendrez que faire une présentation précise de l'Aide Sociale à l'Enfance en moins de 4 minutes n'est pas un exercice aisé. Je serai donc synthétique mais je suis bien évidemment à votre disposition pour en reparler plus largement avec vous.

Nous aurons notamment un débat dans le courant de l'année 2026, lors de la présentation du bilan du schéma de protection de l'enfance voté en 2021.

La préoccupation principale de l'ASE est de garantir la sécurité, le développement et le bien-être des mineurs en danger ou en risque de l'être. Ils sont placés sous l'autorité du Président du Conseil exécutif.

Je vous précise tout de même que c'est la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui dépend du Ministère de la Justice, qui prend en charge plus spécifiquement l'enfance délinquante.

Depuis la fusion, et le changement d'échelle qui en a découlé, nous avons été amenés à revoir notre l'organisation et à décider d'un effort financier conséquent notamment pour renforcer les

actions de prévention jusque-là peu investies par les anciens départements. Nous avons travaillé sur les actions innovantes comme les 1000 premiers jours des enfants, la crèche préventive et l'accompagnement à la parentalité.

Depuis 2018, le budget de l'enfance a doublé, et s'élève en 2024 à 31 Millions d'euros. Parmi les difficultés auxquelles nous faisons face : la complexification des situations, la prise en charge de mineurs à double vulnérabilité, la précarité, mais également l'augmentation des Mineurs Non Accompagnés et des jeunes majeurs, placés par l'Etat.

La Collectivité de Corse accompagne environ 1400 enfants ou jeunes majeurs, dont 434 sont placés, en famille d'accueil (une soixantaine sur le territoire) ou en établissements, en Corse ou sur le continent. Et pour suivre ces enfants au quotidien, les services de l'ASE comptent aujourd'hui 200 agents dont je salue l'engagement. Nous avons d'ailleurs renforcé cette direction depuis 2020 (+23 agents).

Mais vous avez raison, la politique publique de protection de l'enfance est à « bout de souffle » comme en témoignent les deux rapports du défenseur des droits et de la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale du début d'année, qui mettent en évidence que cette crise structurelle concerne tous les territoires.

L'Etat, malgré cette réalité, n'augmente pas la dotation aux collectivités en charge de cette compétence de premier rang ; alors même que la protection de l'enfance se trouve impactée par les manquements d'autres politiques portées par l'Etat dont dépend le sort des mineurs à protéger : la justice, l'éducation nationale et la santé.

Dans votre question, vous citez un rapport et qui met en avant des situations préoccupantes de prostitution et de consommation de drogue par les mineurs en Corse. Ce qui doit nous interpeller collectivement, notamment, sur la marchandisation du corps ! Cette réalité illustre surtout une évolution sociétale...

Ce rapport précise que sur les cinq dernières années, sept mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) auraient été identifiés en situation de prostitution ou en risque de l'être.

Il évoque le phénomène de prostitution en Corse, les différentes formes qu'elle peut prendre, et son évolution dans les pratiques : location d'appartements, contreparties matérielles non financières, et contact via les réseaux sociaux, où rodent par ailleurs des prédateurs comme on l'a encore vu ce week-end...

Lorsque ce rapport a été publié, nous travaillions déjà sur une meilleure coordination des intervenants dans le champ de la protection de l'enfance et nous avons identifié le besoin de formation des travailleurs sociaux de la Collectivité afin d'améliorer le repérage des mineurs en situation de prostitution.

Dès sa publication en avril 2025, les services de l'ASE ont contacté les auteurs du rapport, Marie PERETTI-NDIAYE et Aubry PRIEUR afin d'échanger plus précisément sur cette question, et élaborer un projet de formation pour 2026.

Je tiens à souligner que les problématiques de consommation de drogue et de prostitution ne concernent pas spécifiquement les mineurs de l'ASE, qu'il ne faudrait pas stigmatiser, mais malheureusement, concernent toutes les franges de la société, et pas que les jeunes !

Il résulte des statistiques 2024 de la Protection Judiciaire de la Jeunesse qu'une quinzaine de mineurs seulement sur les 200 suivis étaient connus des services de l'ASE et concernent plutôt des atteintes aux personnes et très peu une consommation de drogue ou de faits de prostitution.

Même s'il est vrai que ces enfants suivis par l'ASE et donc en danger ou en risque de l'être sont à l'évidence plus vulnérables que d'autres et donc plus exposés à ces dérives, en ce sens ils doivent pouvoir bénéficier d'une attention particulière.

Dans le cadre de l'observatoire corse de la protection de l'enfance, nous nous recueillons, avec la création du Comité des enfants, la parole des enfants confiés. Nous sommes dans une démarche participative car vous voulons favoriser leur épanouissement dans un contexte de confiance et de projection vers l'avenir.

Enfin, si j'ai bien compris, vous évoquez des contrôles qui pourraient être réalisés par l'Etat ? Je pose la question car nous n'avons pas la compétence.

Je vous rassure, des inspections-contrôles régulières dans les structures et dans les familles d'accueil sont menées par nos agents, formés pour ce faire et assermentés à cet effet, selon une programmation pluriannuelle.

Les contrôles sont conjoints avec les services de l'état et/ou la PJJ uniquement lorsque l'établissement a une double habilitation de la Collectivité et de la Préfecture.

Au-delà de cette obligation légale de contrôle, la Collectivité s'inscrit dans une logique d'accompagnement qualitatif et quantitatif de la prise en charge des enfants, qui passe par l'accompagnement régulier et soutenu des ESSMS, notamment afin de limiter les fugues.

En conclusion, nous réaffirmons ici notre engagement à protéger chaque enfant confié à notre responsabilité, en renforçant les moyens financiers et humains, les contrôles, et la transparence de notre action.

A ringraziavi.